

Règlement 2019 de la course « SAINT-CYR EN NAGE »

Art 1 : Engagement

L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement.
L'épreuve se compose de deux courses séparées et successives : une course NAGE AVEC PALMES et une course NAGE SANS PALME.

Art 2 : Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions individuelles sont sur le site internet www.kms.fr aux tarifs de 17 € + 1,99 € frais d'inscription.

Le prix de l'inscription comprend la participation au premier CHALLENGE GRANDS BLEUS KMS. Détail et règlement sur www.kms.fr

Art 3 : Certificat Médical et/ou Licences

Pour la participation à la course « SAINT-CYR EN NAGE » vous devez présenter :

- Un certificat médical non contre-indication à la pratique de la nage en milieu naturel en compétition, de moins d'un an au 15/09/2019

Ou

- Une licence compétition FFN

Ou

- Une licence compétition FFESSM

La fédération FFTRI n'autorise pas l'organisateur à accepter la licence compétition.

Pour participer à la manifestation, les licenciés FFTRI devront présenter un certificat médical non contre-indication à la pratique de la nage en compétition de moins d'un an au 15/09/2019.

Art. 4 : Retrait des dossards, départ, neutralisation de la course

Plage des Lecques, au niveau du Poste de secours central, le 15 septembre 2019, entre 8h et 9h

Important : Tous les compétiteurs devront présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards pour participer à la course.

Briefing : 9h00 sur la plage

Départ : 9h30 pour les nageurs avec palmes, 9h45 pour les nageurs sans palme (départ lancé depuis la plage)

Neutralisation des 2 courses : 11h30.

Art 5 : Commissaires

Ils contrôlent l'épreuve depuis la plage ainsi que depuis des embarcations de sécurité ; ils sont chargés d'une mission d'assistance.

Un directeur de course en charge de centraliser et de gérer les secours se trouve au sein du PC Course.

Art 6 : Arrivée

L'enregistrement des temps se fait à la fin de chaque manche et ne tient pas compte des dixièmes de secondes. Si plusieurs concurrents franchissent simultanément la ligne d'arrivée ils seront crédités du même temps.

Art 7 : Classement et récompenses

Pour être classé, il faut que le participant franchisse la ligne d'arrivée.

Il y a un classement spécifique par épreuve (Classement par catégorie H/F).

L'épreuve fait partie du CHALLENGE GRANDS BLEUS KMS.

Art 8 : Réclamations

Les réclamations doivent être déposées au PC course dans les 15mn, maximum, après la fin de l'épreuve.

Art 9 : Sécurité et Assurances

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course. Le directeur de course se réserve la possibilité d'annuler la course en cas de mauvaises conditions météo ou si la sécurité des nageurs est mise en cause. Il se réserve également la possibilité de procéder à la modification du parcours.

La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès du Cabinet LAFONT (agent AXA).

Une assurance individuelle complémentaire est obligatoire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve et en cas de vol.

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant

du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.

Art 10 : Droit à l'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « La traversée des canards et des dauphins », sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 et au RGPD du 25 mai 2018, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

Art 11 : Environnement

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné. Les organisateurs s'engagent à faire du tri sélectif le jour de la course et à mettre à disposition des participants des poubelles différenciées par type de déchets.

Art 12 : Annulation du fait de concurrents

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement, quelques soient les raisons de l'annulation.

Art 13 : Modification du parcours ou annulation par l'organisation

La décision d'annuler l'épreuve ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, peut être prise à tout moment par les organisateurs, la décision ultime sera prise le dimanche 15 septembre à 8h.

Les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.

L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

Art 14 : Handisport

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports munis de leur licence et d'un certificat de nage en mer sur longue distance en compétition.